

Paris, le 12 JAN. 2023

Monsieur le Député,

Parmi les priorités gouvernementales inscrites dans la feuille de route *Agir au service des Français*, le Gouvernement s'est donné comme objectif de faire de la France la première puissance numérique européenne. Cet objectif passe notamment par l'ambition fixée par le Président de la République d'atteindre 100 licornes françaises à 2030, dont 25 contribuant directement à la transition écologique, et l'émergence de 500 start-ups industrielles et Deep Tech par an.

Le déploiement d'un riche écosystème d'entreprises innovantes est nécessaire pour atteindre notre objectif de plein emploi et de réindustrialisation, tout en contribuant à la transition écologique et en garantissant notre souveraineté. Pour ce faire, nous devons soutenir l'essor de champions français et européens et accompagner la création et le développement des startups, des petites et moyennes entreprises innovantes et des petites et moyennes entreprises en croissance dans nos territoires.

Le Gouvernement agit pour soutenir l'investissement dans nos petites et moyennes entreprises innovantes et dans nos petites et moyennes entreprises en croissance. L'animation de l'écosystème est assurée grâce à la Mission French Tech et le développement de Bpifrance a fourni un outil de financement public efficace aux startups et aux petites et moyennes entreprises. En complément, pour les investissements dans les derniers stades de développement des entreprises technologiques, l'initiative « Tibi » a permis de mobiliser d'importants moyens financiers.

Des dispositifs existent également pour aider à mobiliser l'investissement privé dans les phases d'amorçage et les premiers stades de développement, tels que la réduction d'impôt l'IR-PME. En avril, le Président de la République a appelé de ses vœux un renforcement des mesures en faveur du financement des entreprises innovantes dans leurs premiers stades, mentionnant notamment les dispositifs mis en place par d'autres pays, comme le dispositif SEIS/EIS en Grande-Bretagne.

L'évolution de la conjoncture économique appelle à la vigilance sur le niveau de financement de nos jeunes petites et moyennes entreprises. En effet, le niveau d'inflation et la remontée des taux décidée par la Banque centrale européenne laissent craindre un ralentissement des levées de fonds de nos entreprises innovantes.

Dans ce contexte, et avec l'objectif de renforcer la dynamique de développement de notre écosystème de startups et de nos petites et moyennes entreprises en croissance sur l'ensemble du territoire et de création d'emplois, tout en tenant compte de notre objectif de rétablissement des finances publiques, j'ai décidé de vous confier une mission relative au soutien à l'investissement dans les startups, les petites et moyennes entreprises innovantes et les petites et moyennes entreprises en croissance.

Monsieur Paul MIDY
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS

Dans le cadre de la cette mission :

- vous recueillerez les attentes du secteur (petites et moyennes entreprises, fonds d'investissements, grands groupes, etc.) concernant le soutien à l'investissement dans les startups, les petites et moyennes entreprises innovantes et les petites et moyennes entreprises en croissance ;
- vous dresserez un comparatif des différents dispositifs européens de soutien à l'investissement dans les petites et moyennes entreprises innovantes et les petites et moyennes entreprises en croissance, notamment du système anglais SEIS/EIS, et vous évalueriez les dispositifs existants en France ;
- vous étudierez les améliorations possibles des dispositifs existants (jeunes entreprises innovantes, IR-PME, 150-0 B *ter* du code général des impôts, déductibilité des moins-values, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, management package, etc.) et le cas échéant proposerez de nouveaux dispositifs opérationnels ;
- vous tâcherez également de fournir des propositions concrètes afin de consolider l'écosystème en soutien aux startups et petites et moyennes entreprises innovantes (réseau de « business angels », etc.).

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Un décret vous nommera, en application de l'article LO. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, M. Gabriel ATTAL, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, M. Jean-Noël BARROT, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de la transition numérique et des télécommunications, et de Mme Olivia GRÉGOIRE, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Dans l'exercice de cette mission vous bénéficierez de l'appui spécifique d'un inspecteur général des finances et vous pourrez vous appuyer sur les services de la direction générale des entreprises (DGE), de la direction générale des finances publiques (DGFIP), de la direction générale du Trésor, de la direction du budget, du secrétariat général pour l'Investissement (SGPI) et de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI).

Vos travaux devront aboutir à la fin du premier semestre 2023 et donner lieu à un rapport complet assorti de propositions concrètes, qui pourront, le cas échéant, nourrir l'élaboration du projet de loi de finances et être mises en œuvre dès 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Elisabeth BORNE